



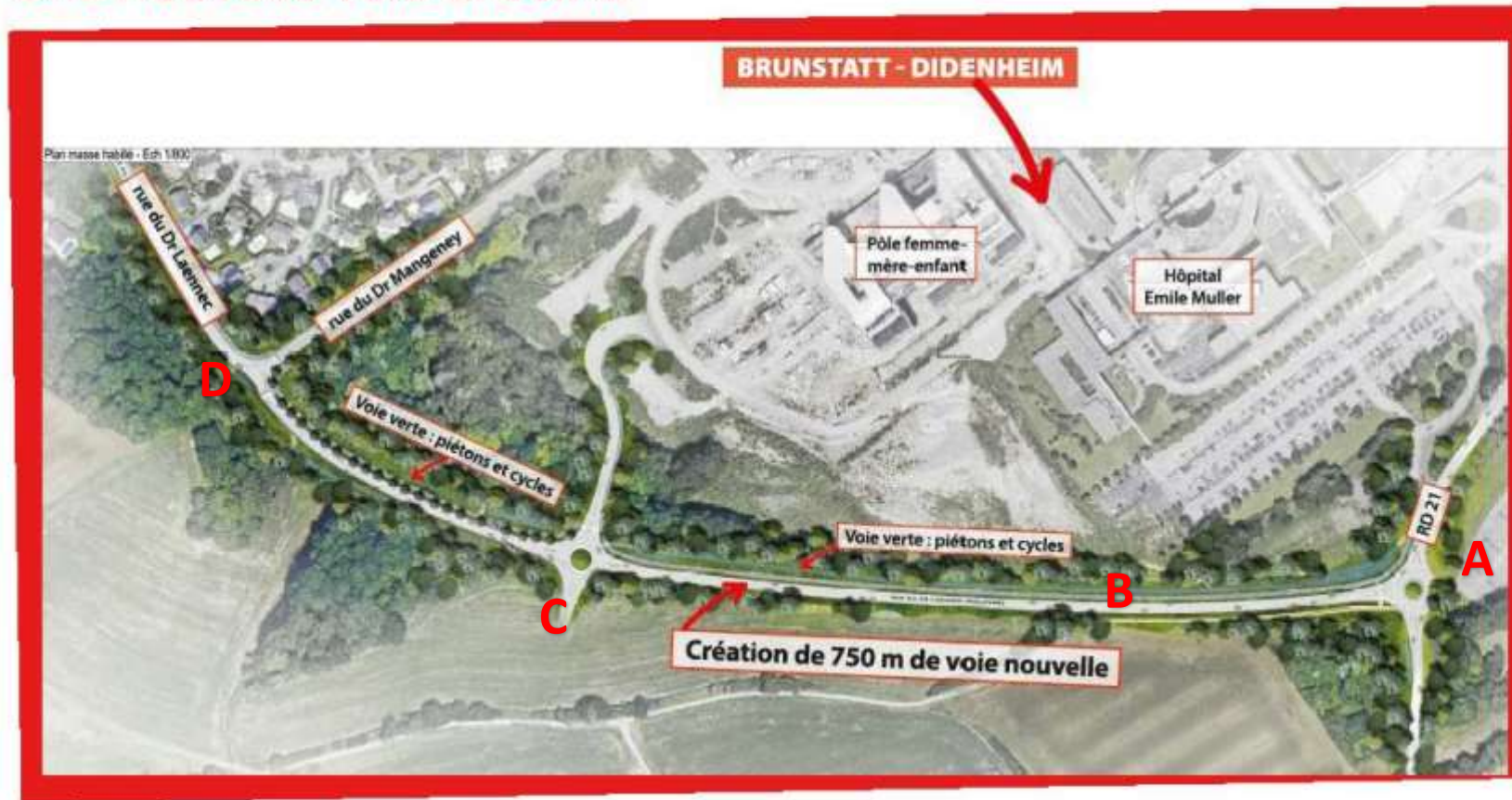
Cyclistes Associés
pour le Droit de Rouler en sécurité

Mulhouse et agglomération



Diagnostic Voie verte Rue du Dr Laennec Mulhouse-Brunstatt

Une nouvelle voie urbaine



Chiffres-clés

Nouvelle voirie de **800 mètres**
Enrobés chaussée : **9 145 m²**
Enrobés voie verte : **700 m²**

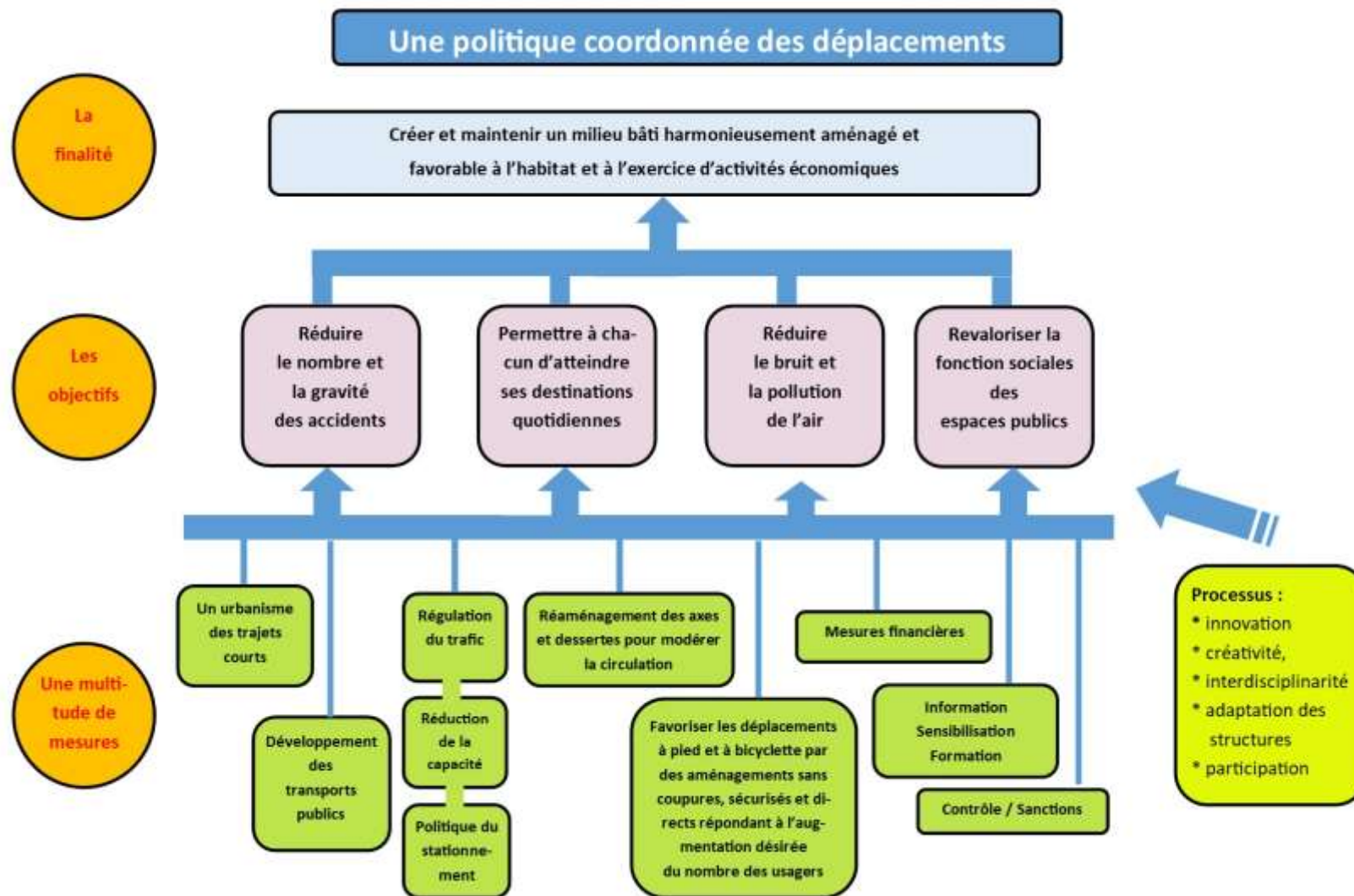
Largeur de chaussée en agglomération : **6,5 m**
Largeur de chaussée hors agglomération : **7 m**
Coût : **2,18 M€ TTC**



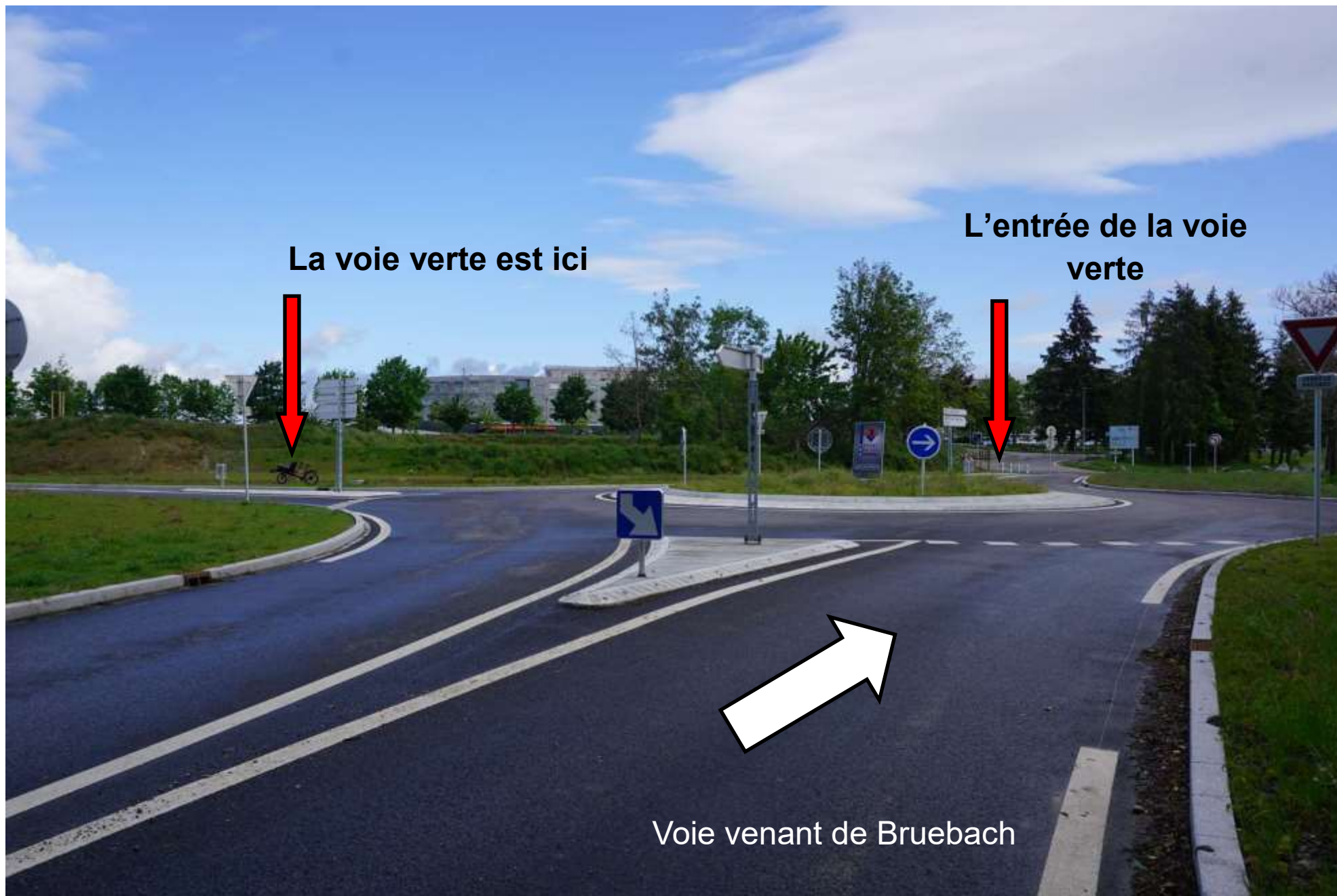
L'urbanisation dans les hauteurs de Mulhouse-Brunstatt-Didenheim n'est guère positive. Un des leviers pour une politique coordonnée des déplacements est la maîtrise de l'étalement urbain. Dans le cas présent, initialement, et nul doute que cela ne s'arrêtera pas à ce premier jet, ce sont presque deux cents logements qui vont sortir de terre pour une population de 400 personnes au moins. Pas de commerce, pas d'école, et comme nos transports collectifs ne sont guère performants cela génèrera un nouveau trafic de véhicules motorisés assez important.



L'urbanisation est un élément important et le regroupement des communes en structures comme la M2A aurait du permettre d'éviter ce type d'erreur. Pour exemple, je ne peux que conseiller de comparer la démarche du quartier Riesefeld à Fribourg.



Il existe une multitude d'études, de recommandations, de directives, comme le Plan de Déplacements Urbains, etc. mais ceux-ci ne sont guère contraignants et les décideurs peuvent toujours les accommoder à leurs volontés. Sur ce tableau méthodologique qui devrait être une base de travail pour tous les décideurs, on voit bien que la première mesure concerne « un urbanisme des trajets courts ». Le leitmotiv aux dernières élections de la majorité actuelle n'était-il pas « la ville du quart d'heure » !



La voie verte est ici

L'entrée de la voie verte

Voie venant de Bruebach



Pour rejoindre la voie verte, il convient de tourner à droite au giratoire, et après à gauche, mais surprise nous n'avons pas le droit de tourner à gauche ! Alors comment on fait !!!!! Comme les automobilistes !

Voilà l'entrée de la voie verte (A sur le plan initial) côté D21. Vous remarquez bien la ligne blanche sur la chaussée qui interdit bien quand on vient de Bruebach de traverser pour rejoindre l'aménagement cyclable. Dimension de la voie verte 3 mètres en globalité avec des petites portions un peu plus large.



Photo prise côté opposé, vers l'hôpital, aucun aménagement, cheminement, balisage pour informer le cycliste par où il doit passer pour rejoindre l'hôpital ou les autres lieux à proximité comme le Tannenwald, Rixheim, Riedisheim, etc.



Bizarre des cyclistes qui traversent n'importe où ! (Point B du plan)

Et oui une voirie a été mise en place pour rejoindre le nouveau lotissement et aucune traversée au niveau de la voie verte n'a été prévue pour rejoindre celle-ci !





Là, nous sommes au point C, du plan. La rue pour rejoindre le pôle femme-mère-enfants de l'hôpital n'a pas encore été réalisée. Mais tout a été mis en place pour les vélos et comme d'habitude nous perdons la priorité alors qu'il s'agit d'un petit giratoire, que nous sommes descente et roulons en fait sur l'axe prioritaire. Nous aurions aimé un peu de courage, ou plutôt dirons nous mettre en pratique les recommandations du CEREMA qui donne des alternatives pour sécuriser et donner la priorité aux cycles comme ci-dessus.



Voie verte rendue prioritaire sur une branche d'un giratoire
Source : Cerema

Au niveau de ce giratoire, des aménagements cyclables sont-ils prévus pour rejoindre le pôle femme mère enfant de l'hôpital ? Et de l'autre côté ? On ne voit pas grand-chose pour l'instant.....Et comme il n'y a eu aucune concertation nous n'avons aucune connaissance de ce qui devait se faire.

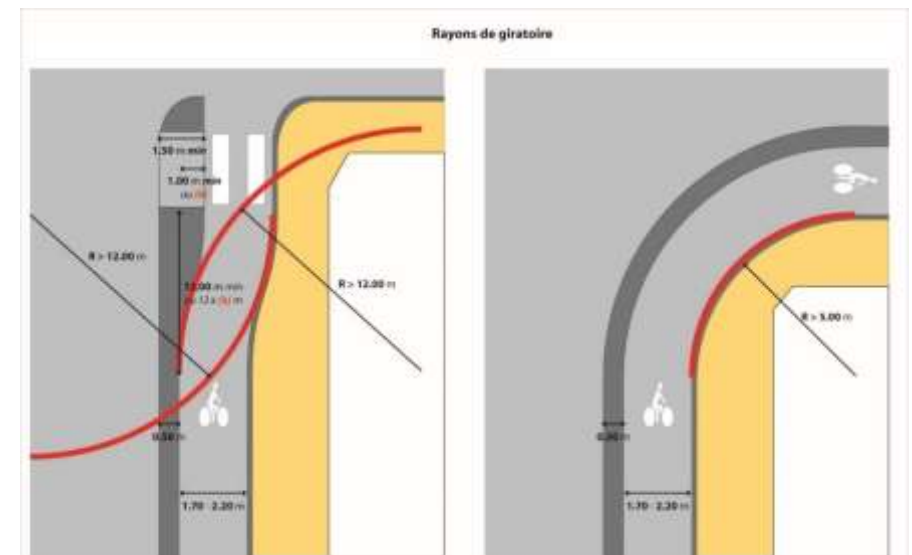
Comme on le verra sur la page suivante du côté opposé à la voie verte, une piste cyclable a également été réalisée, elle se termine ici au giratoire mais clairement on ne voit pas ce que doit faire le cycliste.....



Ici, nous sommes au point D du plan initial, après le carrefour Laennec/Mangeney, une piste cyclable est prolongée à droite de la chaussée d'une largeur de 1,50 m

Vous noterez pour la traversée que le cycliste doit prendre un virage à 90 ° sur un départ d'une largeur de 1,50 m !

Le rayon de giration est directement lié à la vitesse, mais des critères minimaux doivent être intégrés. Cet élément est continuellement omis par les aménageurs qui oublient également qu'il y a de plus en plus de triporteurs, vélocargo ... - Exemple le plus flagrant que tout le monde a en tête le débouché sur le sas du feu tricolore Pasteur/Passage Central avec ses potelets.





Point D du plan intersection Laennec/Mangeney.
Deux directions sont possibles:

- ♦ descente rue Laennec vers l'avenue d'Altkirch avec une réinsertion sur la chaussée pas prévue, mais possible au niveau du passage piéton, ou emprunter le passage piétons et traverser pour rejoindre le trottoir mixte piétons/vélos
- ♦ Continuité sur le trottoir mixte de la rue du Dr Mangeney



Les cyclistes qui veulent rejoindre le bas (av. d'Altkirch) nous ne pouvons que préconiser de sortir de la voie verte et descendre sur la chaussée principale, car prendre les aménagements cyclables réalisés peut se révéler très dangereux, nous sommes en descente ! Et les bordures sont mal réalisées (voir l'exemple) perte de priorité aux intersections, sorties de garages, mauvaise visibilité, réinsertion sur la chaussée principale mal faite, circulation mixte avec piétons non conforme à la loi, mais sommes nous réellement sur un aménagement cyclable? Il n'y a aucune signalisation verticale !!!!





Conclusions:

Résumé des différents points qu'il conviendrait d'améliorer :

Au niveau du point A

- ◇ Prévoir une insertion sur la voie verte sécurisée plus commode pour les cyclistes venant de Bruebach et le sens inverse également
- ◇ Prévoir également une sortie sécurisée pour se diriger vers l'établissement hospitalier
- ◇ Mettre en place le balisage directionnel (Tannenwald, Zoo, Riedisheim, etc.)

Au niveau du point B

- ◇ Prévoir un accès sécurisé vélo pour accéder au nouveau lotissement

Au niveau du point C

- ◇ Revoir la circulation cycliste quand ils sont sur la piste montante
- ◇ Revoir les accès et débouchés des cyclistes sur ce carrefour
- ◇ Maintenir la priorité aux cycles par rapport aux véhicules motorisés comme le préconise le CEREMA en particulier la voie verte

Au niveau du point D

- ◇ Prévoir une sortie/réinsertion dans le trafic général pour pouvoir rouler sur la voie principale dans la rue du Dr Laennec (descente)

Général/divers :

Pour l'ensemble des aménagements cyclables revoir le rayon de courbure lors des intersections

Au débouché avec l'av. d'Altkirch prévoir un TAD (Tourne à droite) au feux tricolores.